



ATTENTION
CONTIENT DE
L'AMIANTE



Amiante

Diagnostic – Repérage – Mesure – Formation –
Accompagnement



**Misez sur une approche
complète** du risque
amiante pour une
démarche 100% efficace

Dans le cadre de l'exploitation des bâtiments, de travaux de réhabilitation ou de démolition, ou d'opérations de désamiantage, mettez en œuvre des actions adaptées pour prendre en compte et maîtriser le risque amiante.

Un risque majeur :

- 900 000 salariés du bâtiment et 800 000 personnes employées dans le secteur industriel sont potentiellement exposés aux fibres d'amiante.
- Les maladies liées à l'amiante restent la deuxième cause de maladies professionnelles.

Une réglementation très vaste, encadrée par :

- Le Code de la Santé Publique.
- Le Code du Travail.
- Le Code de l'Environnement.

Des acteurs multiples concernés :

- Propriétaires de biens immobiliers, gestionnaires de patrimoine, industriels, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, entreprises de travaux, artisans du BTP, coordonnateur SPS.

Vos enjeux :

- Garantir la santé du public et du personnel.
- Maîtriser les délais et dépenses liés aux travaux.
- Satisfaire à vos obligations réglementaires.

Pour répondre à ces enjeux, Apave vous accompagne tout au long de votre projet avec une offre de services associant accompagnement technique, diagnostic, repérage, mesures et formation.



L'offre Apave

Amiante

Nos prestations

- Accompagnement et assistance à maîtrise d'ouvrage vis-à-vis du risque amiante.
- Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Élaboration ou mise à jour du Dossier Technique Amiante (DTA) ou du Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP).
- Diagnostics avant travaux et avant démolition.
- Examen visuel après retrait ou encapsulage.
- Mesures d'empoussièrement dans le cadre du Code du Travail (Sous Sections 3 et 4) et du Code de la Santé Publique.
- Accompagnement à la mise en place d'un système qualité dans le cadre de la certification SS3.
- Repérage d'amiante dans les enrobés bitumineux.

Formation de votre personnel

- Sous Sections 3 et 4 (SS3 et SS4) : encadrant technique, encadrant de chantier, opérateur de chantier.
- Formations sécurité : port des EPI, aéraulique, SST, habilitations électriques, utilisation des extincteurs sur chantier amiante.

Prestations complémentaires

- Élaboration et mise à jour du DUERP - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- Contrôle des appareils de protection respiratoire.
- Qualification des systèmes de ventilation (sas de décontamination fixe ou mobile).
- Contrôle des eaux rejetées.

Apave détient les reconnaissances nécessaires à la réalisation de l'ensemble des prestations ci-avant.

- **GLOBAL Certification**, n° OFA/001, OF AMIANTE

- **Accréditation COFRAC** - Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr.



Nos atouts

- + Des délais adaptés à vos contraintes.
- + Le premier réseau d'intervenants spécialisés en France et à l'international.
- + Des centres de formation dédiés au risque amiante SS3 et SS4.
- + Des intervenants certifiés avec mention.

Nous contacter

www.apave.com

0805 62 5000